

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/123
12 novembre 2001

(01-5722)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

ZAMBIE

Déclaration de S.E. M. Yusuf A. Badat
Ministre du commerce et de l'industrie

Au nom de ma délégation, j'aimerais rendre hommage au gouvernement du Qatar pour le chaleureux accueil qui nous a été réservé. J'aimerais aussi remercier l'OMC d'avoir organisé une réunion si décisive. Permettez-moi également de féliciter la Ministre du Botswana à l'occasion de son élection à la Vice-Présidence de la Conférence.

Compte tenu du peu de temps dont je dispose, j'en viendrai tout de suite au fait en disant que le système commercial multilatéral se trouve à la croisée des chemins. Mon pays, et comme d'ailleurs de nombreux autres, a de très grandes espérances. Malheureusement, nous ne tirons pas encore profit de ce système. Notre incapacité de bénéficier de ses avantages est due à plusieurs raisons. Nous nous heurtons toujours à un très grand nombre d'obstacles à l'accès aux marchés, sans parler des contraintes fondamentales de l'offre, mais les obstacles structurels érigés par les règles de l'OMC constituent la raison la plus importante. Tous ces problèmes empêchent nos pays de prospérer. Notre délégation est

Il importe donc de régler de manière satisfaisante les questions liées à la mise en œuvre avant d'aborder de nouvelles questions, ainsi que les droits de douane appliqués aux produits industriels. En ce qui concerne les nouvelles questions, nous avons besoin d'en savoir plus. C'est pourquoi nous proposons que les groupes de travail poursuivent le processus d'étude jusqu'à ce que l'on parvienne à un consensus.

Nous demandons aux Membres de l'OMC de s'engager à appliquer un système de prise de décisions beaucoup plus intégré et collectif. Mon pays, la Zambie, et d'autres pays qui se trouvent dans une situation analogue, aimeraient y prendre une part effective et veiller à ce que les avantages liés au système commercial multilatéral soient répartis selon un système équitable. La question de la participation de tous les Membres aux consultations est fondamentale, car elle aura des répercussions sur les résultats des présentes discussions.

À mon sens, les questions liées à la mise en œuvre ne doivent pas être examinées d'un point de vue étroit. Nous devons avoir une vision à long terme en donnant la priorité à l'instauration d'un bon équilibre entre les règles et la mise en œuvre. Cela est important si nous voulons obtenir un résultat équitable sur le plan des avantages. Cette approche permettra de faire en sorte que la mondialisation connaisse une issue positive, et profite aux pays développés comme aux pays en développement.

Pour la Zambie, les questions prioritaires liées à la mise en œuvre qu'il convient de régler sont notamment les suivantes:

1. Agriculture

La Zambie a libéralisé le secteur agricole dans toute la mesure du possible dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Les niveaux de libéralisation atteints sont supérieurs à ce qu'exige l'Accord sur l'agriculture. Parallèlement, les exportations de matières premières de la Zambie sont assujetties à des tarifs élevés sur les principaux marchés, et les produits dynamiques et à forte valeur ajoutée se heurtent à des tarifs sensiblement plus élevés ainsi qu'à des obstacles non tarifaires de plus en plus importants sur les marchés des pays développés. Les Zambiens commencent à se demander si la libéralisation et le respect scrupuleux des règles de l'OMC sont profitables à l'économie. La tentation du repli sur soi est toujours présente en Zambie. Le principe de la réciprocité n'est pas respecté par nos partenaires commerciaux – ce qui ne saurait en aucun cas être une situation durable. À cet égard, nous aimerions qu'il soit décidé de mettre en œuvre immédiatement des conditions consolidées d'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingents pour les exportations provenant des PMA, conditions qui devraient s'appliquer à tous les produits agricoles à l'état primaire, semi-transformé et transformé, ce qui produira des avantages immédiats.

2. Mesures sanitaires et phytosanitaires et obstacles techniques au commerce

Ces mesures créent des difficultés considérables pour les produits des PMA. La plupart de ces pays ne peuvent satisfaire aux conditions requises, car elles représentent pour eux un lourd fardeau financier. Par conséquent, l'adoption de toute nouvelle mesure visant un produit de PMA devrait être précédée d'une assistance financière et technique appropriée, pour permettre à ces pays de réagir comme il convient à l'adoption de ces mesures, sans avoir à en pâtir.

3. Mesures d'investissement liées au commerce (MIC)

Les MIC entravent l'exploitation des capacités de développement des PMA, car elles restreignent l'utilisation de cet instrument essentiel pour le développement. Nous proposons donc que les PMA soient exemptés de l'application des disciplines prévues dans l'Accord sur les MIC. La Zambie réclame la possibilité d'adopter ces mesures pour atteindre ses objectifs de développement.

4. ADPIC

Les ADPIC sont source de nombreuses difficultés pour les PMA. Nous constatons avec inquiétude que le règlement de cette question par nos Ambassadeurs à Genève a pris beaucoup de temps, et nous demandons donc que soient rapidement résolus les problèmes liés à l'application de cet accord. Sans entrer dans les détails, je dirai simplement qu'il faudrait notamment aborder la mise en